



La prison de Montluc : 1943-1944

Rapide historique du lieu

Située dans l'actuel quartier de la Part-Dieu, la prison de Montluc est inaugurée en tant que prison militaire en **1921**, en même temps que le tribunal militaire adjacent, elle compte 122 cellules individuelles. Les premiers détenus sont des étudiants chinois, qui après une manifestation ont été incarcérés avant d'être expulsés. La prison militaire peu utilisée est confiée à la justice civile en **1926**. Toujours peu utilisée et déclarée insalubre elle ferme ses portes en 1932. Lorsque la guerre éclate en **1939**, elle est remise en service dans le cadre de l'état de siège (lois exceptionnelles mises en place pour assurer la sécurité nationale : aujourd'hui, on parlerait d'état d'urgence). Des communistes, considérés comme portant atteinte à la sûreté de l'Etat (depuis la signature du pacte de non-agression germano-soviétique) sont déférés devant le tribunal militaire et incarcérés. Elle reste une prison militaire durant le régime de Vichy (puisque l'armistice du 22 juin 1940 permet à la France de conserver une petite armée dans la zone sud). Dans un contexte liberticide, les opposants politiques et les résistants sont ciblés (majoritairement des communistes et des gaullistes). On compte à cette époque jusqu'à 400 détenus. Lorsque les Allemands envahissent la zone sud en novembre 42, ils réquisitionnent le lieu qui de **février 1943 à août 1944** devient une prison allemande. A la libération, des criminels de guerre allemands et des collaborateurs (dans le cadre de l'épuration) sont emprisonnés à leur tour.

En **1947**, la prison est rattachée à l'administration pénitentiaire, elle redevient donc une prison civile dépendant des prisons de Lyon. En 1955, un décret ordonne que tous les condamnés à la peine capitale à Lyon soient exécutés à Montluc. Un quartier des « condamnés à mort » est donc créé. La première exécution a lieu en 1958. Durant la guerre d'Algérie (1954-1962), des indépendantistes algériens sont détenus à Montluc et 11 partisans du FLN sont exécutés entre 1959 et 1961 dans ses murs (ils sont condamnés par le Tribunal permanent des Forces Armées même si Montluc est une prison civile). D'autres exécutions ont encore lieu jusqu'en 1966. En **1997**, l'aile des hommes est désaffectée, Montluc devient une prison pour femmes.

En **2009**, les trois prisons lyonnaises (Montluc, Saint-Paul et Saint-Joseph) sont fermées. Grace au soutien du préfet du Rhône de l'époque (Jacques Gérauld) et de plusieurs associations dont celle des « rescapés de Montluc », le bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques en juin 2009 puis reclassé en **Mémorial national** pour la période 1940-1944 (régime de Vichy et occupation allemande). La prison de Montluc est désormais propriété du Ministère des Armées, elle est gérée par l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre). C'est un haut-lieu de la mémoire nationale. On peut la visiter gratuitement.



Carte d'adhérent à l'association des anciens détenus politiques de la prison allemande de Montluc, ADRML, 3808 W 23

Réquisition de la prison par les Allemands

En réaction au débarquement des alliés en Afrique du Nord (8 novembre 1942), les Allemands envahissent la zone non occupée le 11 novembre 1942. Ils réquisitionnent le 17 février 1943 la prison de Montluc pour en faire un centre régional d'internement. Le tribunal adjacent devient le tribunal allemand pour le sud de la France.

BUREAU DES LIAISONS 987
Abt. I D .

LYON, le 11 Février 1943

Objet : COPIE
Libération de la prison
militaire de Montluc .
Référence : aucune .

A la Subdivision de LYON .

Il est prévu l'établissement d'une prison allemande à LYON .

La prison militaire de Montluc étant le seul bâtiment remplissant les conditions voulues, il est prévu avant la prise de possession de ce bâtiment de le désinfecter . La compagnie chargée de la désinfection n'étant que pour quelques jours à LYON, la prison doit être évacuée pour le 17-2-43 et mise à notre disposition .

Vous êtes instamment prié de faire immédiatement le nécessaire pour l'évacuation prévue et nous rendre compte .

Le Commandant
HOPPACH
Major.

ADRML, 182 W 262

rv-jg

22 MARS 1943

1219 cab / R

Le Préfet de la Région de LYON

à Monsieur le Major HOPPACH, Commandant
de l'Etat-Major de Liaison - Section Ia

Objet: Prisons militaires.-
Référence: Votre lettre du 16.3.1943.-

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître:

- 1°/- qu'il n'existe qu'une prison militaire dans le département du Rhône : le Fort Montluc.
- 2°/- que cette prison a été réquisitionnée le 17 février 1943 pour les besoins des troupes d'opération. C'est sur votre ordre d'ailleurs qu'elle a été évacuée à cette date.
- 3°/- la prison militaire de Montluc a une contenance normale de 150 places. La contenance maximum de cette prison est de 250.

Le Préfet Régional,
Pour le PRÉFET RÉGIONAL:
Le SOUS-PREFET

SIGNE: Claude DAVID
Le 23 MARS 1943

ADRML, 182 W 262

Barbie le boucher de Lyon

C'est la Wehrmacht (l'armée allemande) qui réquisitionne le lieu et le surveille mais la prison passe rapidement sous le contrôle de la Gestapo, la terrible police politique du régime nazi. Le chef de la gestapo dans la région lyonnaise (un territoire un peu plus vaste que la Région Rhône-Alpes actuelle) est Werner Knab mais c'est Klaus Barbie, responsable de la section IV en charge de la « lutte contre les ennemis et les indésirables » qui va faire de Montluc un réservoir d'otages, une antichambre de la déportation et des exécutions, un lieu essentiel de la politique de répression et de persécution dans la région. On lui attribue la responsabilité de plus de 7000 déportations et exécutions (c'est également lui qui arrête Jean Moulin à Caluire le 21 juin 1943). Il est appuyé sans réserve par des français : la Milice (Paul Touvier est le responsable lyonnais) et des collaborateurs zélés et opportunistes (on les appelle les collaborationnistes) comme certains membres du PPF (parti populaire Français dont Francis André dit Gueule cassée) ou du RNP (Rassemblement National Populaire).

« Profils de détenus »

Angoisse, peur, désespoir, rage, haine... 7731 personnes ont connu l'enfer dans les murs de Montluc où les conditions de détentions sont terribles. Enfermés sans aucun recours, souvent aucune explication, parfois sans raison, les détenus sont plongés dans une ambiance terrifiante ou les nouveaux arrivés croisent ceux qui vont être emmenés pour être interrogés (souvent dans les locaux de la gestapo), ceux qui sont extraits des cellules pour être fusillés ou déportés. Ils sont jusqu'à 1 300 à être emprisonnés en même temps. Tous les espaces de la prison sont utilisés pour enfermer les victimes : les cellules bien sûr mais aussi l'atelier, le magasin, le réfectoire et une baraque dans la cour (rasée depuis) surnommée la « baraque aux Juifs ». Leurs familles n'ont souvent aucune possibilité de savoir ce qui va leur arriver

Quelques détenus « fameux »

Jean Moulin (arrêté par Barbie le 21 juin 1943)
 Raymond Aubrac (arrêté avec Jean Moulin)
 Les enfants Izieu
 L'historien Marc Bloch
 L'avionneur Marcel Dassault
 Le journaliste André Frossard (9 mois dans la baraque aux Juifs)
 Le sportif Tola Vologe
 André Devigny, le seul à s'être échappé de la prison.

NOM : BAUMER
 PRÉNOMS : LOUIS
sa femme et son fils René
 Arrêté le : 4-4-44 à Lyon
 MOTIF : établissement de fausse laissez-passer - trouvé en possession de cachets
 Montluc
 DOSSIER N° : 2183
partis de Montluc pour l'Allemagne le 19-5-44

NOM : FONT
 PRÉNOMS : LOUIS
 Arrêté le : 2-2-44 à Lyon
 MOTIF : marché noir au préjudice de la Wehrmacht
 Montluc 19/2
 DOSSIER N° : 1408
14.4.44 Campagne Buchenwald-Dora

NOM : BOURCIER
 PRÉNOMS : PIERRE
 Arrêté le : 16-3-44 à Lyon
 MOTIF : s'est soustrait au service du travail obligatoire
 Montluc 29/3 *Départé 12/12/44*
 DOSSIER N° : 1943 *Neumar*

NOM : CITROËN
 PRÉNOMS :
 Arrêté le : 20-9-43
 MOTIF : grève à l'usine 250 ouvriers
traqués en Allemagne
 DOSSIER N° : 926

NOM : DEBORDE
 PRÉNOMS : MARIUS
 Arrêté le : 11-4-44 à Roanne
 MOTIF : offense à des membres de la Wehrmacht
 Montluc 29/4
 DOSSIER N° : 2212
Départé le 1.7.44 à Campagne N° 6267

NOM : DE PENANRUY
 PRÉNOMS : ZOE
 Arrêté le : 21-9-43 à Lyon
 MOTIF : Mot. de résistance - Espionnage
« Résistance » 9-10-43
Fresnes le 9-11-43
 DOSSIER N° : 693 *29/12*

NOM : FERRAND

PRÉNOMS : JEAN

Arrêté le : 1-9-43 à Lyon.

MOTIF : *Altération avec des jeunes gens travaillant pour les Allemands. transféré le 24.9. à Compiègne.*

DOSSIER N° : 612

NOM : DREYFUS

PRÉNOMS : Roger

Arrêté le : 22-7-43 à Lyon

MOTIF : *Communiste - Gaulliste.*

Mon frère transféré à Nancy

DOSSIER N° 498

NOM : FRYDMAN

PRÉNOMS : ADOLPHE

Arrêté le : 15-9-43 à Lyon.

MOTIF : *Juif. transféré avec sa femme et fils à Nancy le 24-9-43. 27.9.43.*

DOSSIER N° : 638

ADRML, 3335 W

LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante quatre.

et le vingt deux juillet à 10 heures

Nous RIFFET, Marcel. Commissaire de police de l'Agglomération Lyonnaise Chargé de l'Hôtel de ville.

Officier de police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Entendons Mademoiselle :
Mlle MENDELS, Madeleine, 34 ans, Professeur de musique, demeurant 2 rue Sainte Catherine à Lyon (1^o)
qui déclare : Hier vers 16 heures six personnes se disant être de la Police Allemande, sont venues procéder à l'arrestation de mon père. J'ignore tout des motifs qui ont fait agir ces personnes. Mon père n'exerçait aucune activité politique et ne se préoccupait que de son travail, étant Professeur au Conservatoire de Lyon. J'ajoute que celui ci est Juif dans le sens de la Loi, ayant des Grands Parents Juifs. Cependant l'Autorité Municipale de la Ville de Lyon l'a conservé dans ses fonctions. Il était donc en règle avec la loi.
Je dois ajouter également que l'un de mes cousins Monsieur René DOMERGUE, 22 ans, étudiant en droit, demeurant 18 Avenue Maréchal Lyautey à Lyon (7^o) a été arrêté hier matin probablement par le même service. Il n'était pas en situation irrégulière, car il travaillait pour le compte de Monsieur MESNERS, exploitant Forestier à AUBUSSON.
Identité de Mon père : MENDELS, Jacques, né le 9/7/1882 à Lyon (3^o) de Raphaël et de Eve BLACK.
Et signe.

LE COMMISSAIRE DE POLICE

De tout quoi nous avons rédigé la présente information que nous transmettons à Monsieur le Commissaire Divisionnaire Commissaire Central à Lyon.

LE COMMISSAIRE DE POLICE.

Lyon, le 24 juillet 1944

Le Commissaire Central
Le Commissaire Divisionnaire

Une jeune fille cherche à savoir ce qui est arrivé à son père et son cousin.

ADRML, 3335 W

Avec ou sans bagage

Ceux qui partent **sans bagage** sont fusillés Certains à la Doua (Villeurbanne) sur le champ de tir. L'armée allemande a effectivement réquisitionné le lieu. Ces fusillés ont été très sommairement jugés par le tribunal militaire allemand et bénéficient une heure avant l'exécution de la possibilité de parler à un prêtre et d'écrire à leurs proches.

Un matin d'OCTOBRE 1943, le 3, mon fils GARNIER René, Louis, GASTON, né le 28 DECEMBRE 1917 à KLENCHELA (Chalet KALED) Algérie, a été vendu par des traîtres français à la Gestapo. Il est condamné à mort le 3 Novembre 1943 par le Tribunal Militaire Allemand et exécuté le 13 NOVEMBRE 1943.

Nous avons reçu une lettre pour sa fiancée.

Les plus mauvais moments ont été quand on nous a annoncé que nous étions condamnés à mort, ça été comme un coup de massue, mais le soir même je récupérais et nous avons chanté et fait des jeux et des charades en attendant l'heure H. Un prêtre allemand vient nous assister. Je lui ai dit d'aller te voir pour te dire le courage que nous avons montré. Nous espérons être fusillés tous les six ensemble et nous chanterons LA MARSEILLAISE une dernière fois. Vive la FRANCE.

Dis à tous les amis que je pense à eux une dernière fois. "e vais être exécuté ce soir, je fume la dernière cigarette du condamné et nous allons tout à l'heure faire un bon dîner. Ne vous en faites pas, nous aurons tous du courage et j'espère ne pas trembler tout à l'heure devant le peloton d'exécution. L'exécution est à 5 heures et il est 2 heures.

Adieu.

Vive la FRANCE.

RENE

Beaucoup d'autres sont exécutés alors que la fin de la guerre approche et que les Allemands se livrent à une série de massacres. Sont recensés pour la période entre mars et août 1944 33 lieux d'exécutions sommaires dont Communay, Lissieu, Dagneux, Neuville-sur-Saône, Genas, Chatillon d'Azergues, Toussieu, Bron (aéroport), Saint-Genis-Laval (fort de Côte-Lorette)...

GROUPE DE SUBDIVISIONS
DE LYON

ETAT - MAJOR

2ème Bureau

Service de Recherches des
Crimes de Guerre ennemis.

N° 68 /2

LYON, le 11 Janvier 1945

Le GENERAL BOISSOT
Commandant le Groupe de Subdivisions
de LYON

à

Monsieur le Commandant de la Cie
départementale de GENDARMERIE du Rhône
à LYON

Le 19 Juillet 1944, 52 personnes étaient
fusillées par les Allemands, la Milice et le P.P.F.
à CHATILLON d'AZERGUES, sur la Route de l'Arbresle.

En vue de faciliter l'identification des auteurs
de ce crime, vous voudrez bien faire procéder à une
enquête auprès des personnes qui en ont été témoins
ou qui seraient susceptibles de fournir des rensei-
gnements.

Il conviendra de faire préciser le n° de leur
unité, leur n° de Feldpost, les noms des Officiers,
Officiers et soldats ainsi que les dates extrêmes
de stationnement de cette unité.

Compagnie de Gendarmes du Rhône

576/3 Transmis
au Commandant de Section à Villefranche
pour exécution

LYON, le 12 Janvier 1945
Le Chef d'Escadron BOUSSOT, Comd la Compagnie



391/A - Transmis au Commandant de la
Brigade de BOIS D'OINGT pour
exécution.

TARARE, le 16 Janvier 1946
L'Adjt-Chef VUARIER, Cdt. pvt. la Section.

n° 163/3

3377

FICHE DE RENSEIGNEMENT DOSSIER n°

NOM JACCAZ Prénoms Roger - Robert.
 Né le 18-10-1916 à Tray-sur-Alz (Haute-Savoie)
 Profession menuisier
 Domicilié à Tray-sur-Alz (Haute-Savoie)
 Situation de famille marie - 2 enfants

Arrêté le 23-12-43 à Annecy
 Motif de l'arrestation ist in Montluc unter ige -
gegennummer 428.673

Lieu de détention trouvé en possession de plans conce-
nant la fabrication de bombes -terroriste
 Autorité française intervenue : LEVANTANCE DE POLICE
 A la date du Montluc 1/5 cell. 55 -
27-4-44
 Résultat de l'intervention -

Renseignements et observations complémentaires :

Appeli Faustagags
feuille à Sinas le 12.7.44
Reconnu par le SEIGLE Louis

ADRML, 3335 W

3823

DOSSIER N°

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM SONTAG Prénoms Jessie
 Né le 14.6.1935 à Zurich (Suisse)
 Profession
 Domicilié à
 Situation de famille

Arrêté le 3-4-44 à Lyon
 Motif de l'arrestation

Lieu de détention Montluc
 Autorité française intervenue : I.P.

A la date du feuille le 30.8.44 à 5h
Jessie Laval
 Résultat de l'intervention
prelevements reconnus par la famille

ADRML, 3335 W

Montluc devient un rouage essentiel de la déportation à Lyon et dans la région. Ceux qui sont déportés quittent l'enceinte **avec bagages**.

Plus tard j'appris que ce jour-là, trois jours après l'arrestation de Jean MOULIN, nous avons été arrêté une centaine.

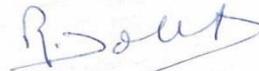
A deux heures du matin on nous faisait prendre des voitures pour nous emmener à MONTLUC où je fus jetée dans une cellule, au rez-de-chaussée, N° 25, et où je restais, seule, pendant deux mois.

Deux fois encore je fus interrogée à la prison même. Une fois pour me dire que je serais libérée, car rien n'avait été retenu contre moi. Une seconde fois pour me dire que je devrais être fusillée mais que je serais seulement déportée, car "JACKY" qui lui aussi avait été arrêté, avait tout avoué et notamment le rôle que j'avais joué comme boîte aux lettres, agent de liaison et dépôt de matériel.

C'est en Septembre 1943 que je quittais MONTLUC pour FRESNES, puis COMPIEGNE, puis RAVENSBRUCK. - Le reste vous le savez.

J'ai essayé de rassembler au mieux mes souvenirs. Mais tout cela est déjà loin et si j'ai oublié quelque chose et commis quelques erreurs, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

RENEE JOLIVOT 22 AVRIL 1961.



Témoignage de Madame Jolivot, Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, ADRML, 31 JB 59

TRAINS DE DEPOTES (1944)

INDICE 6.620.334 - Parti de Perrache II pour Compiègne, détenus de Montluc - 9 voitures, soit 600 détenus, le 11.8
Attaqué avant Macon par le maquis de Saône-et-Loire - rattaché au train 4.122 à Perrache I, à 15 h.20

INDICE 6.620.336 - Parti de Perrache II pour Compiègne - 3 voitures, soit 250 détenus - Le transport fut supprimé, mais le train est parti avec les détenus, le 15.8 (détenus de Montluc)

INDICE 132.445 - de Perrache en Allemagne - rattaché au train 4.122 parti le 15.8 - 4 voitures

INDICE 132.444 - Idem

INDICE 6.620.342 - Parti de Perrache - rattaché au train 4.122 - 2 wagons de Juifs - 19.8 - (fourgons cadennassés, sexes et âges mélangés)

.....

(M. Jacques ALHARAL, 17 ans, lycéen, demeurant 9 rue Mostier, à Lyon)

Je finissais mon année scolaire lorsque, le 24 Juillet 1944, tandis que nous déjeunions tranquillement en famille, quatre individus du P.P.F. frappèrent à la porte et demandèrent à vérifier nos papiers. Mon père dut se résoudre à les leur présenter. À la vue du tampon "Juif" sur notre carte d'identité, ces hommes nous donnent l'ordre de les suivre immédiatement à l'hôtel louche de la rue Masséna. Là, dans la salle voisine de celle où nous attendons, nous parvenons à entendre les cris des torturés, de ceux que les individus du P.P.F. essayaient de faire parler afin de dénoncer leurs camarades ou leurs parents.

Au bout de six heures environ, nous sommes conduits de la rue Masséna au siège de la Gestapo, alors place Bellecour, où a lieu un nouvel interrogatoire, serré, accompagné de tortures, dans le but de nous faire donner l'adresse de parents ou d'amis. Ayant été délestés de nos bijoux, de notre argent, nous sommes conduits dans les caves de la Gestapo pour y passer la nuit, nuit qui, vous pouvez le deviner, a été terrible.

Le lendemain, 25 Juillet, à 9 heures du matin, des camions stoppent devant la Gestapo, nous y sommes entassés et peu après nous atteignons le fort Montluc où nous resterons jusqu'au 11 août 1944.

Le 11 août 1944, à 13 heures du matin, nous sommes réveillés, rassemblés dans la cour, et les S.S. font un appel. Ils séparent ceux qui seront déportés de ceux qui resteront à Montluc. Nous sommes, papa et moi, parmi les déportés ; nous partons sans avoir revu ni maman, ni ma sœur, ni grand" mère. Nous les verrons seulement sur le quai de la gare, elles aussi faisant partie du convoi, mais sans pouvoir leur adresser le moindre signe, un baiser.

Extrait du témoignage d'un jeune déporté lyonnais parti dans le convoi du 11 août 1944 dans lequel figuraient 500 personnes ayant été incarcérées à Montluc, ADRML, 3808 W 40

Les fusillés sont au nombre de 622 (dont 79 à la Doua), les déportés 2565 déportés (840 rapatriés), 2104 personnes ont été libérées, on ne connaît pas le sort de 2440 détenus (morts dans les locaux de Montluc, ceux de la gestapo... ?)

La libération

Alors que les alliés approchent de Lyon, Werner Knab (chef de la gestapo) a ordonné d'exécuter tous les détenus de Montluc. Les FFI (résistants) détiennent 800 allemands prisonniers, leur vie dépend du sort réservé aux détenus de Montluc. 80 soldats Allemands sont fusillés en représailles du massacre de Saint-Genis-Laval.

Des pourparlers sont engagés. Le cardinal Gerlier intervient auprès du colonel Von Fersen. Le lieutenant Nunninger (FFI) rencontre le capitaine Boesche, commandant allemand de Montluc. Le commandant Koenig qui parle parfaitement l'allemand se rend chez Boesche dont le téléphone est relié à Montluc et se faisant passer pour un supérieur allemand ordonne à la troupe de quitter Montluc et de partir sur Mâcon. Boesche remet la responsabilité des détenus au général Chevalier. Le 24 août à 21.30h les allemands quittent Montluc. Les détenus sont donc libérés une semaine avant la ville de Lyon (3 septembre).

Lyon, le 21 août 1944

Monsieur le Consul Général
de Suède

L Y O N

Monsieur le Consul,

Notre lettre du 20 août vous exposait les raisons qui nous obligeaient à considérer comme otages les 752 prisonniers allemands faits par les Forces Françaises de l'Intérieur en Haute-Savoie, le 17 août dernier.

Dans la soirée du 20 août, la Police allemande a sorti de la prison de Montluc à Lyon, 80 Français qu'elle a fusillés à Saint-Genis. En conséquence, nous avons donné l'ordre à l'Etat-Major des Forces Françaises de l'Intérieur de Haute-Savoie de passer par les armes 80 des prisonniers allemands détenus dans ce département.

Cet ordre sera exécuté lorsque cette lettre vous parviendra.

En vous priant de bien vouloir communiquer cette décision aux autorités militaires allemandes, nous vous chargeons de leur faire savoir que les Forces Françaises de l'Intérieur de la LOIRE se sont saisies d'un contingent de police allemande commandé par un nommé BUHL accompagné de son interprète LEUMAN. Nous considérons d'ores et déjà ces prisonniers comme des otages et nous vous prions de notifier au Colonel KNAP, chef de la Police allemande de Lyon que BUHL et LEUMAN sont inscrits en tête de la liste des otages qui seront immédiatement fusillés, dans le cas où d'autres patriotes français seraient exécutés.

Nous nous excusons de la pénible mission dont nous vous chargeons et nous vous présentons, Monsieur le Consul, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Délégué du Gouvernement
Français,

Signé : MAILLET

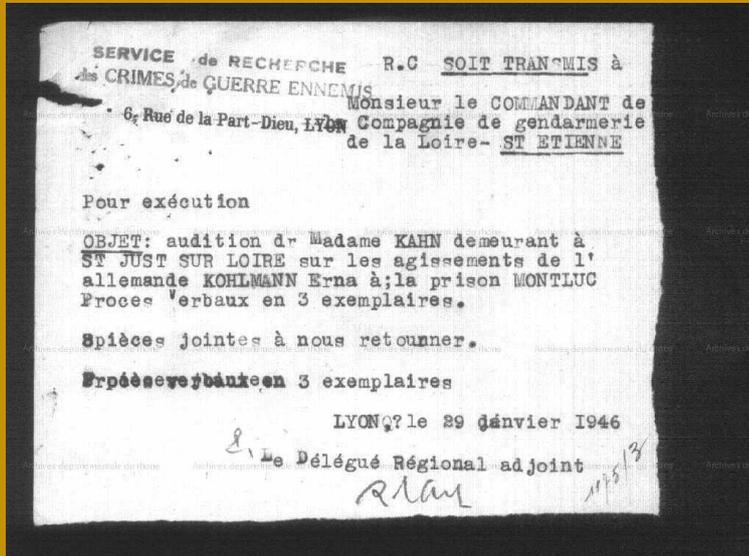
Le Commissaire Régional
de la République,

Signé : Yves FARGE

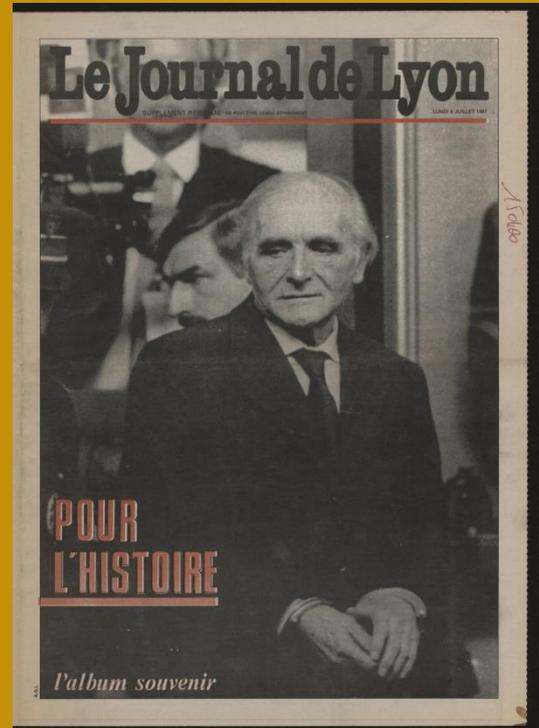
Le Colonel délégué par l'Etat-Major pour la zone
sud des opérations Signé : BERNIQUET

Rendre la justice

Malgré la destruction de nombreuses archives allemandes, dès la libération un gros travail de recensement des victimes est réalisé durant plus de 10 ans par la police judiciaire, les associations de rescapés ou les familles des victimes... Du fait de la collaboration, beaucoup d'éléments ont pu être retrouvés dans les archives du régime de Vichy. C'est ainsi que l'on dispose d'informations sur les victimes mais aussi sur les criminels de guerre qui ont été poursuivis après la guerre et parfois condamnés (dont Klaus Barbie).



ADRML, 3808 W 38



Klaus Barbie est jugé à Lyon en 1987 pour « crime contre l'humanité » (Le premier du genre en France) pour trois chefs d'accusation spécifiques : rafle dans les locaux de l'Union Générale des Israélites de France (une association d'entraide juive), rafle des enfants d'Izieu et organisation du convoi du 11 août 1944. ADRML, 3554 W 11